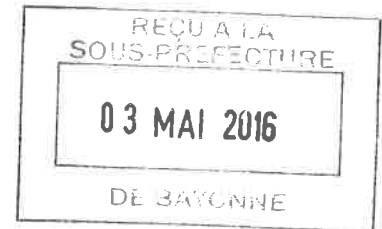




64200

20160037

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 26 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Bigoteau, Etcheverry, Vigier et Gony.

Excusé(s) : Mmes et MM. Recart (procuration à M. Baudry), Dallet (procuration à Mme Gallot) et Sorhais (procuration à M. Gony).

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

**N°1 : Objet : Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre pour l'EPCI Pays basque**

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du 11 mars 2016, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a fixé de manière définitive et après avis de la commission départementale de coopération intercommunale, les contours du schéma départemental de coopération intercommunale tels que prévus dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Comme prévu, il est établi pour notre territoire la fusion de 10 EPCI.

Cette nouvelle intercommunalité serait créée à la date du 1er janvier 2017 sous la forme d'une communauté d'agglomération regroupant 158 communes et représentant 298 578 habitants.

Sur le plan réglementaire, il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer dans le cadre d'un avis décisionnel sur l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 fixant le nouveau périmètre de l'intercommunalité dans la continuité du schéma départemental arrêté par le Préfet.

Dès le porter à connaissance de ce projet de périmètre, les communes ont 75 jours pour délibérer, étant précisé que le projet devra, pour être validé, recueillir l'avis favorable de la moitié des communes représentant la moitié de la population. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.



64200

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre prévoyant la création d'une communauté d'agglomération par fusion des 10 EPCI.

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet de périmètre d'EPCI Pays basque

Vote : 15

Pour : 14 (dont 2 procurations)

Contre : 1 (M. Gony pour M. Sorhais)

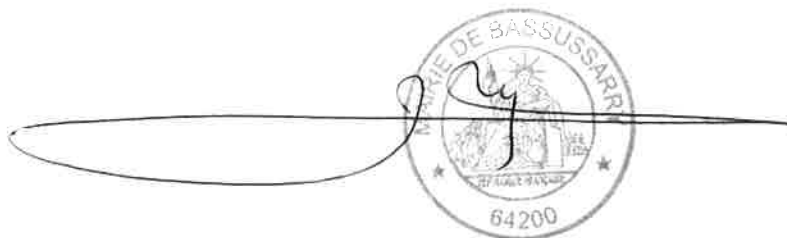
Abstentions : 3 (Mmes Delettre, Gay et Vigier)

Adopté à la majorité

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**

**P. Baudry**



Affiché le 17 mai 2016